

nant justifient amplement la nécessité d'une entente avec l'Europe, entente dont le but principal est de permettre aux deux parties d'accroître leurs relations à leur avantage mutuel. Il existe, à certains égards, une complémentarité naturelle entre, d'une part, l'économie européenne et son besoin de matières premières et de ressources et, d'autre part, le désir du Canada de mettre en valeur, sous réserve de conditions qui devront être négociées, ses ressources naturelles. Je pourrais souligner ici que les Européens sont disposés à négocier. Ils reconnaissent que le Canada a atteint le stade où il désire exporter également des produits finis ou semi-finis. Ils comprennent parfaitement que soit révolue l'époque du XIXe siècle où le Canada n'exportait que des matières premières. Cette attitude ne s'applique pas seulement au Canada; il est déjà arrivé que la Communauté réagisse avec souplesse aux demandes d'autres exportateurs. Il serait donc inconcevable que ce même groupe qui a, par exemple, ouvert ses marchés, à des conditions très généreuses, à une gamme croissante de produits finis en provenance de pays auxquels il est lié par les accords de Yaoundé et de Lomé (à savoir les pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique), ne puisse pas aborder avec le Canada - et par cas d'espèces - des ententes qui sauraient répondre aux préoccupations particulières des deux parties.

J'en arrive à la seconde question: Comment entendons-nous appliquer l'accord conclu entre le Canada et les Communautés?

D'une certaine façon, il pourrait être facile de répondre à cette question en mentionnant simplement que l'accord prévoit certaines ouvertures, que les gouvernements feront tout ce qui est en leur pouvoir dans les domaines relevant de leur compétence et qu'il appartiendra aux hommes d'affaires de faire leur propre travail, d'explorer les possibilités, et même de courir les risques habituels. En cas de difficultés, il reviendra aux responsables chargés d'établir les politiques, de prendre les mesures nécessaires. Il se peut qu'une bonne part des échanges prévus par l'accord se déroulent précisément de cette façon, mais ce n'est pas tout.

D'abord, nous devons nous rendre compte que, au sein d'assemblées compétentes, et bien sûr, avec l'aide d'autres partenaires, le Canada et les Communautés peuvent considérablement aider à libéraliser le commerce et améliorer le fonctionnement du système monétaire international, créant ainsi des conditions propres à stimuler nos relations bilatérales. De même, au stade actuel de l'évolution des Communautés, il est également clair que les entités nationales qui forment les Communautés continuent de contrôler de nombreux secteurs; je ne vois pas pourquoi nous ne continuerions pas de faire tout ce que nous pouvons pour accroître nos relations